VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 7 Juillet 1903.

A midi, la propriété No 809 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Succession de J. B. et Mary Le Camps.

No 70 933 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "A"

PAR E. A. CARRERE, Encanteur, bureau 809 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 7 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 1er juin 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre en vente publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc. situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Quartier, lequel dit lot mesurant en mesure américaine commençant à une distance de 54 pieds 2 pouces de l'encoignure des rues Hôpital et Bourbon, de 31 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade sur ladite rue Hôpital sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant reconnaître les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix d'achat. L'acte de vente passera chez John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour tier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

J. A. Woodrow avocat.

4 juin — 4 7 14 21 28 — juil 5 7

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE ATTRAYANTE,

No 622 Avenue de l'Esplanade,

Entre les Rues Royale et Chartres,

Entourée par les belles résidences de nos citoyens les plus éminents et près de tous les agréments.

Succession d'Angel Xiques

No 69 800 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux No 802 rue Perdido, près Carondelet—MERCREDI, le 22 juillet 1903, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, à leur

BUREAU ET BOURSE

No 802 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne.

en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 juin 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges ci-dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Avenue Esplanade, les rues Royale Chartres et Quartier, mesurant en mesure américaine trente six (36) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par une profondeur en mesure française de cent onze pieds (111) sur la ligne de côté vers la rue de Chartres et cent treize pieds sur la ligne de côté vers la rue Royale.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages des plus attrayantes, ayant de grands salons, avec portes à coulisse, salle à manger, vestibule, office au rez-de-chaussée et à étage supérieur 6 chambres, 3 cabinets, vestibule, chambre à bain, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond attachée à la bâtisse principale, ayant cinq chambres, galeries sur le devant, le côté et dans le fond, grande citerne, écurie, cour pavée en Schilluger, allée pour voiture, etc.

Termes et conditions—Comptant sur l'adjudication, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente passera chez Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur

Charles J. Théard, avocat.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 22

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage-Résidence Attrayant,

Avec terrains spacieux et améliorés.

No 3632 rue du Canal, à l'encoignure de la rue Télémaque.

No 69 784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR PAUL & GURLEY, — Albert Paul, Encanteur — Bureau 727 rue Common — JEUDI, le 30 juillet 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 17 juin 1903 signé en cour ouverte le 23 juin 1903 dans l'affaire de Mme Bridget Brennan femme de R. H. A. Mooney vers, sous les mineurs Brennan et ale il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet formé par les rues Canal, Télémaque, Gasquet et Génois formant les encoignures des rues Télémaque et Canal, et Télémaque et Gasquet et mesurant trente huit pieds six pouces et quatre lignes de face à chacune des rues Canal de Gasquet sur une profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue Télémaque et trente cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages des plus attrayantes, ayant de grands salons avec portes à coulisse, salle à manger, vestibule, office au rez-de-chaussée et à étage supérieur 6 chambres, 3 cabinets, vestibule, chambre à bain, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond attachée à la bâtisse principale, ayant cinq chambres, galeries sur le devant, le côté et dans le fond, grande citerne, écurie, cour pavée en Schilluger, allée pour voiture, etc.

Termes et conditions—Comptant sur l'adjudication, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente passera chez Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur

Charles J. Théard, avocat.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 22

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités réalisées.

Bureau: 633 Place Commerciale

Téléphone—1488

VENTES A L'ENCAN.

Albert Brignoni.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR ORDRE DE L'ADMINISTRATEUR.

Le contenu du Magasin de Cigares No 430 rue du Camp, coin Poydras. Aussi le droit d'occupation

Succession de Earl Howard.

No 70 543 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR A. BRIGNONI, Encanteur, bureau No 738 rue Union, MARDI, le 14 juillet 1903 à 11 heures A. M. sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour et Division, daté et signé le 30 juin 1903 je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir: le contenu dudit magasin de cigares à après l'inventaire enregistré aussi le droit d'occupation jusqu'au 30 septembre 1903. Conditions—Comptant.

ALBERT BRIGNONI, Encanteur.

3 juil—3 13 14

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Simples et Doubles, Bien Situés.

Nos 1503, 1537 et 1539 rue Fern; Nos 1631, 1631 et 1635 rue Fern et plusieurs lots vacants à bâtir, dans un district de cette ville s'améliorant rapidement.

In re, Mme Dora Hempling vs les héritiers mineurs de John Hempling.

No 70,385—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 29me jour de mai 1903 et signé le 5me jour de juin 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-après décrite, à savoir:

1° Vingt quatre (24) certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 191 borné par les rues Jeannette, Fern, Birch et Burdette, désignés par les Nos 1 à 24 tous les deux inclusivement sur un croquis fait par George G. Friedrichs encanteur. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: Les lots Nos 1 à 10 inclusivement chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Jeannette et Burdette et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Fern et Jeannette. Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 13, 14, 15 et 16, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Fern et Birch. Les lots Nos 17 à 22 tout inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Birch sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot No 22 formant l'encoignure des rues Birch et Burdette. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage simple, No 1503 rue Fern, construit sur le lot No 11, contenant galerie sur le devant, quatre chambres, etc. Aussi, le cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 1535 et 1537 rue Fern, construit sur les lots 15 et 16, contenant 4 chambres de chaque côté, cour, citernes, etc. Cet îlet et ses améliorations seront vendus subdivisés pour satisfaire la demande.

2° Vingt quatre (24) certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 215 borné par les rues Green, Birch, Fern et Burdette, désignés par les Nos 1 à 24, tous les deux, inclusivement dans un croquis fait par George G. Friedrichs encanteur. Ledits lots sont contigus et mesurant comme suit: Les lots Nos 1 à 4 inclusivement mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Fern et Green. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 150 pieds de profondeur entre lignes égales parallèles. Les lots Nos 7 à 10 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Fern et Burch. Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Birch sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 à 16 inclusivement, chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Birch et Burdette. Les lots 17 et 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 19 à 24 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Green sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds. Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Burdette et Green.

Les amélioration sur cet îlet consistent des ci-après.

Le cottage simple en bois No 1603 rue Fern contenant galerie sur le devant, vestibule et cinq chambres, cour dans le fond, citerne, etc., construit sur le lot No 10. Le cottage simple en bois No 1631 rue Fern construit sur le lot No 3 ayant galerie sur le devant et quatre chambres hangars citerne, etc. Le cottage double en bois No 1635 rue Fern, contenant galerie et trois chambres, hangars, citernes, etc., de chaque côté.

Ces propriétés de choix sont situées dans une des plus prééminentes et progressives sections de la ville et seront vendues subdivisées pour satisfaire la demande sur les termes et conditions suivantes, à savoir:

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque sur le fonds de vendeur et privilège sur la propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de payer les taxes sur la dite propriété pour l'année 1903 et de faire un dépôt de 10 pour cent pour tier la vente. Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur

7 juin — 7 14 21 28 — juil 5 12 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

St-Claude, entre les rues Domaine et St-Philippe.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 21 juillet 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Somerville rendu le 4 juin 1903 et signé le 10 juin 1903 dans affaire de Wm A. Dickson vs Wm Shaw et als, No 68 321 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 113, borné par les rues St Claude, Rempart, Domaine et Conti, ayant de dix pieds de face à la rue St Claude sur 71 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 et payant 10 pour cent du prix de vente. Acte de vente pardevant Fred P. Poindexter aux frais de l'acquéreur.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 19 21

Succession de Richard Rhodes

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 70 578—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Rosa Ferris veuve de Richard Rhodes exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Jos F. Walton, avocat.

26 juin—26 30—juil 3

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Engler.

No 67 894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 30 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 23 juin 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par la lettre "B" dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, St Ferdinand, Port et Rampart, mesurant trente deux pieds de face à la rue St Ferdinand, sur quatre vingt sept pieds neuf pouces et dans lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage moderne bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 5 chambres, citerne, hangars, etc., le tout en bon état. Connu comme les Nos 904 et 906 rue St Ferdinand, entre les rues Rampart et Bourgogne. La maison est louée à $10 par mois. Conditions: comptant. Acte de vente pardevant Walter L. Gleason notaire, aux frais de l'acquéreur

25 juin—25—juil 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Albert Spitzfaden.

No 70,458—Division A—Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 16 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 juin 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Urquhart et Villeré, ladite portion de terre est située à une distance de soixante trois pieds sept pouces et cinq lignes de l'encoignure de la rue Villeré et mesure en mesure américaine dix huit pieds dix pouces et quatre lignes face à l'avenue St Roch sur cent dix-sept pieds et dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles et est composée de la plus grande portion du lot No 7 dudit îlet le plus près de la rue Villeré, le tout d'après un devis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilie voyer, le 6 janvier 1898, annexé à l'acte d'achat en ceci mentionné par le vendeur dudit Albert Spitzfaden Jules Abadie par acte pardevant Henry P. Labouisse notaire.

Les améliorations comprennent un gentil et attrayant cottage en bois avec deux étages dans le fond, connu comme le No 1332 avenue St Roch, entre les rues Villeré et Urquhart, contenant vestibule escalier dans le fond, et 4 chambres, le tout en parfait état, avec citerne hangars grande cour. La cour et l'allée sont bétonnées et dans un voisinage attrayant se louant pour $10 par mois. Conditions: comptant. Acte de vente pardevant R. L. Duhe notaire, aux frais de l'acquéreur.

Bernard Triche avocat.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double Rémunérateur.

442 et 444 rue Philippe,

Entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Bridget Ford Veuve de Patrick Trower.

No 70,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 juin 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip, entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus long décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Mosparu, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non-aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1903, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Léopold, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. H. McCaleb, Jr avocat.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Résidence à deux étages et l'emplacement d'affaires productif et bien établi,

A l'encoignure des rues Canal et White

Comprenant magasin extra grand, boutique entrepôt, de belles étagères, comptoir pour épicerie et nouvelle boiserie dans le fond, salle à manger, chambre vestibule attenant, quatre extra grandes chambres à coucher au premier étage avec les installations pour le gaz et électricité partout, galerie et hangar sur le devant, grande hangars et écurie dans le fond avec entrée de côté grande cour.

Dans affaire de L. J. Bourgeois en vacquerente No 4502. Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 23 juillet 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN encanteur, bureau 634 rue Gravier en vertu d'un ordre daté et signé le 22 juin 1903 par John E. Parker, arbitre en banqueroute pour le compte de L. J. Bourgeois, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, White et Broad, désigné par le No 33 sur un plan de F. A. Tournié, daté le 15 mars 1864, et formant l'encoignure des rues Canal et White et mesurant trente (30) pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue White de cent treize neuf (139) pieds cinq (5) pouces en mesure américaine.

Conditions—Comptant.

Les taxes d'état de 1903 devant être payé par l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 28—juin 5 12 19 21 23

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Andréa Maestri et Catharina Torri, sa femme.

No 69,583 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété No 1235-37 rue Calumus.
" 1831-34 rue Hôpital.
" 1915-19 rue Robertson.
" 921 rue Johnson.
" 210-12 rue Bienville.
" 2215 avenue des Ursulines.

MOI AUGUSTE HUARD Encanteur dûment nommé en cette ville conformément à un jugement rendu dans cette affaire le 5 mai et signé le 12 mai 1903 par l'Hon. Frederick D. King, juge de la susdite Cour, Division B, et en vertu d'un ordre daté le 21 mai 1903 homologant les délibérations de l'assemblée de famille tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 13 mai 1903 dans intérêt de la mineure Marcellina Maestri, signé par ledit juge et aussi rendu dans cette même affaire je vendu à l'enchère publique le MERCREDI 8 juillet 1903, à midi, à la Bourse de Spear & Escoffier No 802 rue Perdido, dans le premier district de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus (autrefois Mysterieuse), St Bernard, Marais (autrefois Planche) et St Claude (autrefois Bons Enfants) faisant partie du lot désigné par le No sept de l'îlet No quatre. Ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de soixante dix sept pieds six pouces du côté de la propriété de Perrault et ses représentants et de soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes du côté de la propriété des frères De Malty ou de leurs représentants.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Roman, Ursulines et Derbigny, sur un plan fait par D. K. Seghers architecte, daté le 22 septembre 1876 annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers ancien notaire le 2 juin 1876. D'après lequel plan ladite portion de terre mesurant trente neuf pieds un pouce et deux tiers de ligne de face à la rue Hôpital sur trente cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit deuxième district, désigné par le No deux, dans ledit îlet borné par les rues Robertson, Ursulines, St Philippe et Claiborne. Ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Damaine, Galvez et St Philippe, faisant partie d'un lot désigné par le No sept-deux sur un plan fait par L. Bringier daté le 26 juillet 1836, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure française vingt sept pieds de face à la rue Johnson, vingt huit pieds deux pouces et une ligne dans le fond, quarante six pieds cinq pouces sur la ligne du côté du lot No 69 et cinq pieds six pouces et huit lignes plus ou moins sur la ligne du côté du lot No 70.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet) et Jackson, Palmyre, Roman et Derbigny, lequel lot est situé à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman, et mesurant quarante huit pieds six pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'îlet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hôpital, et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur.

A des conditions de un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs portant nuit pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devront être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville et devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être assumées et payées par les acquéreurs respectifs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD Encanteur

Bureau 121 rue Carondelet.

Voyez les plans à la Bourse.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété encoignure l'Conti et Rempart, Nos 1039 1043 rue Conti.

Propriété No 1031-1033 rue Conti.

Propriété No 2727 rue Dumaine.

Terrains vacants rues Dumaine, White et St Philippe.

SUCCESSION —DE— FLORVILLE FOY.

No 70 093 — Division B. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la salle d'encan de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de vente de l'Honorable Frederick D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le premier juin 1903, rendu dans l'affaire de la susdite succession et pour le compte de la dite succession les propriétés immeubles suivantes à savoir:

1° Propriété Nos 1039 1043 rue Conti, encoignure Rempart, à savoir. Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 98, compris entre les rues Conti, Rempart, St Louis et Bourgogne, ledit lot ou portion de terre formant encoignure desdites rues Conti et Rempart, et mesure 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti, par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et se large à la rue des Remparts, le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilie, arpenteur, le 16 février 1895 annexé pour toute à un acte passé devant Michel V. Delan notaire public en cette ville le 19 janvier 1895.

2° Propriété 1031-1033 rue Conti, à savoir: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième District de cette ville, du côté nord est de ladite rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rempart dans l'îlet No 98, compris entre les susdites trois rues et la rue St Louis, mesurant 32 pieds et 6 pouces de face à la rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et commençant à une distance de 98 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure Rempart et Conti. Le tout conformément au susdit croquis d'Edgar Pilie, arpenteur, daté le 16 janvier 1895 annexé au susdit acte passé devant le notaire public Delan le 19 janvier 1895, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits et circonstances quelconques y appartenant.

3° Quarante certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet) et Jackson, Palmyre, Roman et Derbigny, lesquels lots sont situés à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman, et mesurant quarante huit pieds six pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'îlet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hôpital, et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur.

A des conditions de un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs portant nuit pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devront être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville et devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être assumées et payées par les acquéreurs respectifs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD Encanteur

Bureau 121 rue Carondelet.

Voyez les plans à la Bourse.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 9

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

le lot No 16 du lot No 17. Et le lot No 17 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 174 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes de l'autre côté. Les lots Nos 30 31 32 33 34 et 35 se joignent et mesurant chacun en mesure américaine 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond, (excepté le lot No 30 dont la largeur dans le fond est de 29 pieds 2 pouces et 2 lignes) sur une profondeur irrégulière de 173 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 35 des lots Nos 3, 2, 1 et 36 et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 30 des lots Nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant au gré des acquéreurs la balance s'il y en a, en crédit de un an et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par liens de vendeur ou privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur les propriétés vendues pour leur valeur et ce jusqu'au paiement final des susdits billets et de transférer et de délivrer les polices d'assurance aux porteurs ou à tous autres porteurs des susdits billets, et finalement de payer 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des susdits billets ou d'aucune partie du montant des susdits billets, les acquéreurs en plus du montant de l'adjudication auront à rembourser les primes d'assurance pour les termes non expirés, devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les propriétés vendues pour l'année courante 1903 et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant de son enchère respectives.

Les actes de vente devront être passés devant Edgar Grima, notaire public en cette ville, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD

Encanteur dûment licencié en cette ville.

Voyez les plans à la Bourse.

Carlston Hunt, avocat.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joséphine Chevallon vs Frederick W. Gras, et als.

No 67 129—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 9 juillet 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1903, et signé le 29 mai 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos 16 et 17 dans l'îlet B, lequel est borné par les rues Sud Front, Henderson, Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et Terpsichore (anciennement rue Bouligny) sur un plan dressé par Joseph Pilie voyer le 31 décembre 1840 et déposé comme plan No 79 sur livre des plans de Felix Pirrung notaire, lequel dit lot No 16 mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, entre les rues Henderson et Terpsichore, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17 est contigu au lot No 16, et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Henderson et mesurant 24 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Henderson, le tout en mesure anglaise. Les améliorations consistent une bâtisse en briques à un étage contenant environ 4 chambres etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Céleste et St James, désigné par le No 1 sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 21 avril 1892 et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, ledit lot formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et St James, mesurant 29 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur 100 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et façade à la rue St James entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, suivant plan fait par Hugh Lavery voyer daté le 8 juin 1895 annexé à un acte passé pardevant L. R. Kenney ancien notaire, ledit lot mesurant 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Levée (maintenant Water), entre les rues Joséphine et Jackson 32 pieds 1 pouce, 3 lignes de face sur derrière par une profondeur de 81 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du lot A et 80 pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne du lot marqué K. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages partiellement détruite par le feu.

4° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, dans l'îlet 2 borné par les rues Claiborne, Lamarque, Jefferson et l'